



32ème Coupe de Noël à la marche



REGLEMENT

Dimanche 13 décembre 2015

Organisation	Club de Marche athlétique, Yverdon-les-Bains
Circuit	1111 m. 9 fois. Rues: de la Jonction-de la Roselière-de la Batellerie-du Parc.
Départ et arrivée	Devant la cabane « <i>la Roselière</i> », rue de la Jonction, au bord du lac, rive gauche de la rivière la Thièle (ou droite du Mujon) à Yverdon-les-Bains.
Catégories	Hommes, Femmes – Vétérans - Femmes Vétérans, U23 - Espoirs Hommes et Femmes, U20 - Juniors / Femmes-Juniors U18 - Cadets / Cadettes A 10 km U16 - Cadets / Cadettes B U14 - Ecoliers / Ecolières A, 3 km U12 - Ecoliers / Ecolières B 2 km U10 - Ecoliers / Ecolières C – Ecoliers débutants 1 km Walking Hommes et Femmes 5 km
Départ	Toutes les catégories à 10h.
Dossards	Dès 9h. Cabane « <i>La Roselière</i> »
Inscriptions	cmlyverdon@gmail.com , ou par courrier à l'adresse officielle suivante : Club de marche, Case postale 340, CH-1401 Yverdon-les-Bains
Délai d'inscription	<u>Jusqu'au 30 Novembre 2015.</u> Mentionner : nom, prénom, date de naissance et club.
Finance d'inscription	Adultes-Walkings CHF 12.00/€11.00 Ecoliers CHF 8.00/€ 7.00 A verser en même temps que l'inscription au CCP 10-25159-3 Club de marche – 1401 Yverdon-les-Bains Pour les étrangers, paiement par virement bancaire compte la poste, voir adjonction au règlement pour les étrangers
Vestiaires	Cabane scout « <i>La Roselière</i> » et douches à Grande salle La Marive
Remise des prix	A la fin du repas, à la cabane « <i>Galilée</i> » (à côté de la Roselière) Prix spécial aux premiers de chaque catégorie et récompense à chaque écolier. Repas offert à tous les concurrents (boissons non comprises) comme prix de participation, servi dès 12h30. Accompagnants: CHF.16.- ou € 15.- (boissons non comprises).
Divers	Veillez mentionner le nombre de personnes qui resteront pour le repas. Couche possible pour la nuit du samedi au dimanche à la cabane des scouts du Grand Chêne, 23€, gîte et petit-déjeuner compris, repas du soir € 5.00 Aux étrangers venant de plus de 150 km, gîte et petit-déjeuner sont offerts.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, maladie ou accident survenant avant, pendant et après l'épreuve.

Pour tous les cas non prévus, les règlements IAAF-RO de la FSA et de la FSM font foi. Le présent règlement et les résultats seront disponibles sur le site www.swisswalking.org.

1400 Yverdon-les-Bains, le 8 octobre 2015

Club de Marche - Yverdon-les-Bains

Le président

Visé par la C.C. de la FSM
Dominique Rothen